

Concours externe et interne d'adjoints administratifs session 2017

Rapport du jury



RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Les dispositions statutaires relatives aux corps d'adjoints administratifs et à leur recrutement sont fixées par le décret n°2006-1760 du 23 décembre 2006.

Fonctionnaires de catégorie C, ils sont chargés de fonctions administratives d'exécution comportant la connaissance et l'application de règlements administratifs. Ils peuvent être chargés de fonctions d'accueil et de secrétariat.

Les adjoints administratifs principaux de 2^{ème} classe sont recrutés, soit par concours externe sur épreuves ouvert à l'ensemble des candidats sans condition de diplôme, soit par concours interne ouvert aux candidats dans les conditions prévues au III de l'article 3-6 du décret 2016-580 du 11 mai 2016.

La nature des épreuves est définie par l'arrêté du 23 mars 2007.

Pour le concours externe, l'admissibilité comprend 2 types d'épreuve, une première épreuve écrite destinée, à partir d'un texte court à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire les idées principales du texte, et une deuxième épreuve consistant en courts exercices de mathématiques et de français.

Pour le concours interne, l'admissibilité comprend une seule épreuve écrite consistant en la rédaction d'une lettre administrative ou en l'élaboration d'un tableau.

CONCOURS EXTERNE

Données chiffrées

Nombre de postes offerts au concours	Nombre d'inscrits	Présents	Admissibles	Admis sur liste principale	Admis sur liste complémentaire
25*	1481	716	82	25	25

*20 postes pour le ministère de l'éducation nationale, 4 pour le ministère chargé des affaires sociales et 1 pour le ministère de l'agriculture.

Moyenne du dernier admis sur liste principale : 16,09/20

Moyenne du dernier admis sur liste complémentaire : 14,84/20

L'épreuve 1 d'admissibilité était un texte provenant du ministère de l'agriculture intitulé « territoires et ruralité : quels enjeux ? ». Le texte comportait 7 questions, la première demandait de résumer le texte en plus ou moins 50 mots, les autres questions étaient destinées à vérifier la compréhension du texte et à vérifier les capacités du candidat à justifier ses réponses. Le niveau général a été jugé plutôt satisfaisant par l'ensemble du jury. Seul le résumé de texte n'a pas été toujours bien maîtrisé. Le nombre de mots (50) a été très souvent largement dépassé, les candidats ne semblant pas savoir en quoi consiste l'exercice du résumé. Attention aussi à l'orthographe. Les candidats auraient intérêt à relire leur copie pour éviter les fautes d'orthographe. Il faut également que les candidats prennent le temps de bien lire les questions afin de répondre avec précision et éviter les digressions.

L'épreuve 2 d'admissibilité comportait des exercices de français et de mathématiques.

Il est impératif que les candidats se réfèrent à l'annexe de l'arrêté du 23 mars 2007 qui définit le programme de français et de mathématiques afin de préparer les épreuves.

Les exercices de français se décomposaient en 3 séries d'exercices ayant trait au vocabulaire, à l'orthographe et à la grammaire. Ils correspondent aux attendus du programme du brevet des collèges. Il y a eu d'excellentes notes qui traduisaient une très bonne maîtrise du français. La partie la moins bien réussie pour les autres candidats a été la grammaire et plus particulièrement la question relative à l'analyse logique. Peu de candidats ont réussi à trouver les 4 propositions subordonnées circonstancielles de temps. On ne peut donc que conseiller aux futurs candidats de s'entraîner sur des exercices de grammaire.

L'épreuve de mathématiques comportait 4 exercices subdivisés en plusieurs questions. Pour cette épreuve également, il est nécessaire que les candidats s'entraînent à partir du programme défini dans l'arrêté mentionné ci-dessus. Les exercices ont porté sur les fractions, les mesures de temps, de longueur, sur les pourcentages, l'utilisation d'une équation à une inconnue, des calculs de surface. Il faut bien maîtriser ces notions afin d'avoir le temps de répondre à toutes les questions dans le temps imparti. Comme pour le français, il y a eu d'excellentes notes, les autres copies traduisant un oubli des notions étudiées au collège. L'exercice qui a présenté le plus de difficultés a été le dernier exercice, la création d'une zone nature, qui faisait appel à des calculs de surfaces.

CONCOURS INTERNE

Données chiffrées

Nombre de postes offerts au concours	Nombre d'inscrits	Présents	Admissibles	Admis sur liste principale	Admis sur liste complémentaire
26*	392	274	85	26	24

*25 postes pour le ministère de l'éducation nationale, 1 pour le ministère chargé des affaires sociales.

Moyenne du dernier admis sur liste principale : 16,14/20

Moyenne du dernier admis sur liste complémentaire : 13,5/20

L'épreuve d'admissibilité consistait cette année en la rédaction d'une lettre personnelle. Le sujet ne présentait pas de difficultés particulières, il s'agissait de répondre au courrier d'une mère d'élève adressée au CROUS qui demandait des renseignements sur l'ARPE (aide à la recherche du premier emploi).

Il est rappelé aux candidats que les copies ne doivent présenter aucun signe distinctif entraînant une rupture d'anonymat. Le jury a été amené à éliminer 3 copies pour ce motif, une candidate ayant même signé sa copie.

Dans l'ensemble, le niveau des candidats a été jugé fort correct avec quelques copies très bien structurées et très claires. Cependant, certains candidats ne savent pas faire la différence entre lettre personnelle et lettre administrative. Il est donc indispensable qu'ils se forment aux règles de présentation de ces différents types de courriers. Certains candidats n'ont pas su rédiger un courrier synthétique et ont été beaucoup trop longs dans leur développement. Il faut veiller à la qualité de l'expression écrite : on attend du candidat qu'il soit en mesure de rédiger une lettre structurée, avec des mots de liaison, en diversifiant le vocabulaire utilisé et sans fautes d'orthographe.

EPREUVE D'ADMISSION COMMUNE AUX CONCOURS INTERNE ET EXTERNE

L'épreuve d'admission consiste à mettre le candidat en situation professionnelle et à vérifier sa capacité à utiliser un micro-ordinateur.

L'épreuve orale d'admission d'une durée totale de 30 minutes s'est déroulée en 2 parties, d'une durée égale de 15 minutes chacune :

1. Réponses à 4 questions à partir de textes issus, pour la plupart, du bulletin officiel de l'éducation nationale. Le candidat disposait de 7 minutes de préparation et de 8 minutes de restitution. L'épreuve était notée sur 8 points. Cette épreuve était destinée, dans un contexte proche d'une situation professionnelle réelle à évaluer les capacités du candidat à renseigner son interlocuteur mais aussi sa capacité d'argumentation et la qualité de son expression orale.
2. Epreuve bureautique : mise en forme d'un courrier au format word ou d'un tableau excel.

Le candidat disposait de 15 min pour effectuer l'exercice. L'épreuve était notée sur 12 points. Cette épreuve était destinée à vérifier les compétences dans l'utilisation simple d'un traitement de texte ou d'un tableur. Une dizaine de fonctionnalités concernant la mise en forme d'un document, l'utilisation de polices de caractères, la mise en forme de paragraphes, l'insertion de notes, de caractères spéciaux, la connaissance de fonctions de base d'un tableur somme, moyenne, création de séries de données...ont été évaluées chez les candidats.

Pour cette épreuve, le niveau a été assez hétérogène. Certains candidats ont été particulièrement brillants dans les 2 parties de l'épreuve, d'autres ont eu plus de difficulté avec l'une ou l'autre partie de l'épreuve. Les candidats doivent donc s'entraîner à lire des textes administratifs pour en extraire rapidement les informations demandées. Quant à l'épreuve bureautique, elle nécessite que les candidats sachent utiliser à la fois un traitement de texte et un tableur. Il faut donc s'entraîner.

Rectorat

Service

Adresse

Tel

